

ACCORD PÉNIBILITÉ : LE REcul EST ACTÉ

Cher(e)s collègues,

Ça y est la fin de l'année approche, cela ne veut pas dire que l'activité syndicale s'arrête. Cette année fût remplie d'activités et aussi de découvertes de fraudes en tout genre (entre nous, on s'en doutait !!), fraudes qui va et qui a déjà un impact sur les salariés. Impact financier par le fait de devoir remettre, par des choix qui vont avoir un impact sur la vie social du CSE et les comptes à un niveau conforme aux exigences de bonne gestion. Impact phycologique par la trahison d'une OS qui est censée œuvrer pour le bien commun des salariés.

Mais aussi par une direction qui est à la recherche de la moindre économie, la nouvelle convention de la métallurgie fera ses effets (négatifs) dans quelques années avec les cotations.

Cette dernière ligne droite de 2024 est marquée par la négociation de l'accord pénibilité qui fera acte d'un nouveau recul dans la reconnaissance sans réelles améliorations des postes supprimés, **l'accord a été signé par CFDT, FO et CFE/CGC.**

Au 1er janvier 2025 environs 80 salariées se verrons perdre 2 jours de congés travaux pénibles, pire encore pour les peintres, les sableurs, le grenailage, le lavage HP, décapage perdront jusqu'à 2 ans de départ anticipé à la retraite !!!!

Merci aux signataires pour ce joli cadeau de Noël à la direction !! bon ils nous promettent faire la révolution dans la commission de suivi à l'image de ce qui s'est passé pour l'accord OATT, souvenez-vous du vendredi après-midi de libre ????

**La section syndicale CGT
Molsheim vous souhaite ainsi
qu'à vos familles, vos amis, de
merveilleuse et fraternelle fêtes de
fin d'année.**



MOLSHEIM, le 24 décembre 2024

REJOINS NOUS

